

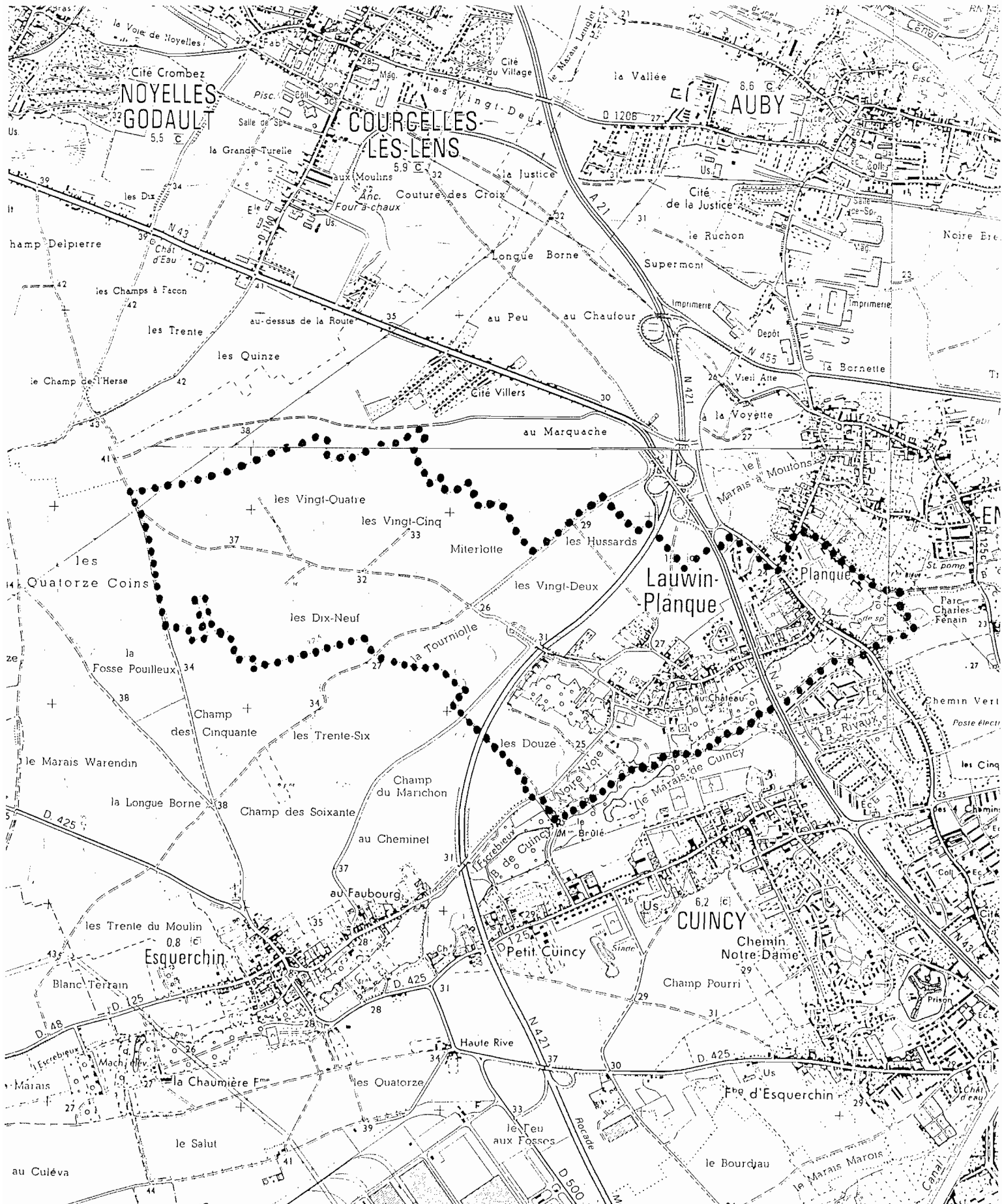
# COMMUNE DE LAUWIN PLANQUE

CANTON DE DOUAI - OUEST

## PROGRAMME D'ETUDE AMELIORATION DU CADRE DE VIE

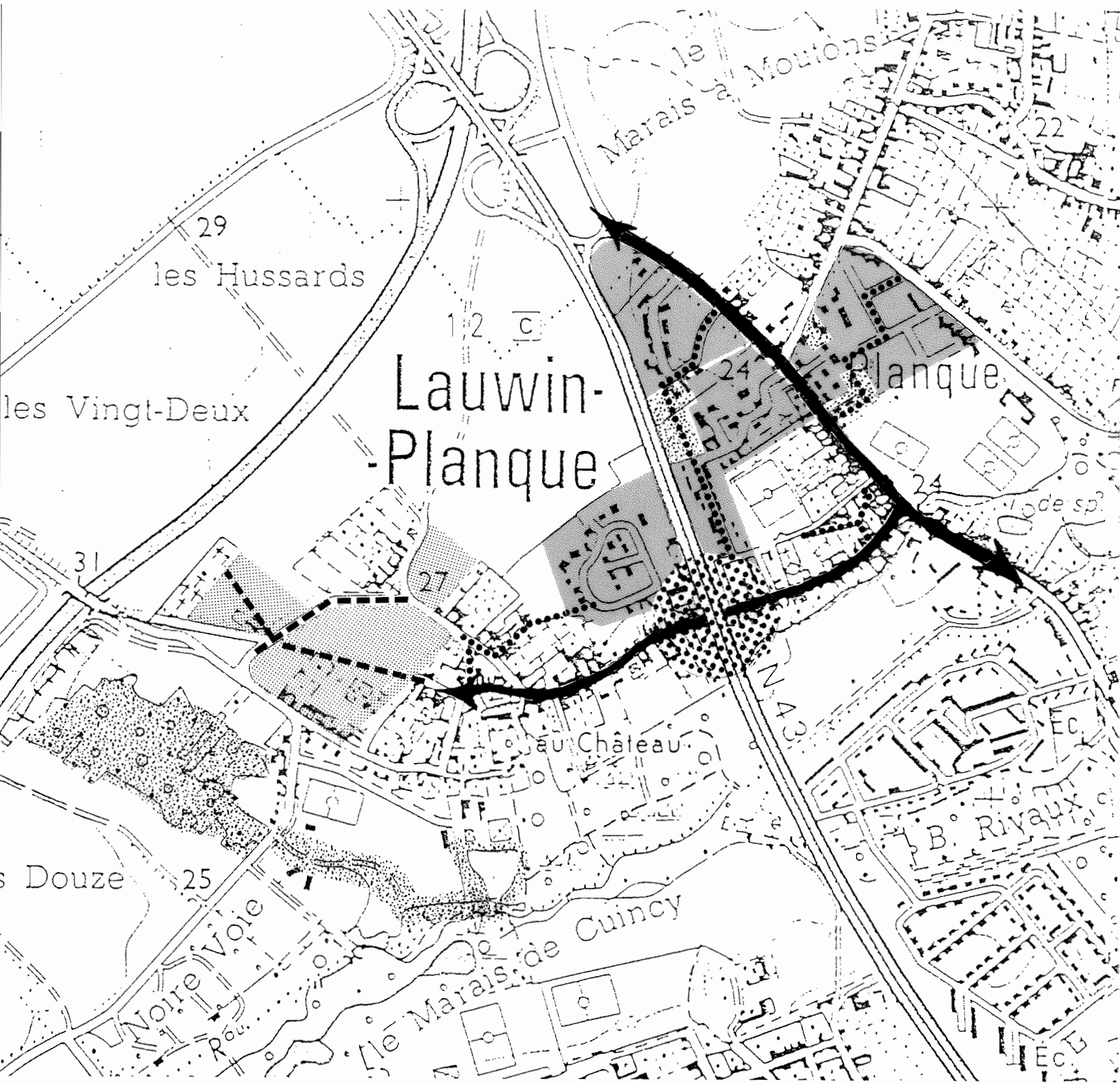


# TERRITOIRE COMMUNAL





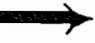




D'après carte I.G.N. 1/25000

# ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRES DANS LA COMMUNE



## LEGENDE :

-  Centre du village à revitaliser
-  Extensions urbaines récentes à désenclaver
-  Espaces verts à créer et espaces naturels existants à gérer
-  Future extension urbaine (lotissement)
-  Axes structurants actuels à revitaliser
-  Liaisons piétonnes à créer ou renforcer
-  Futurs axes structurants à organiser

# PRESENTATION DE LA COMMUNE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Lauwin Planque, est une commune rurale située au Sud Ouest de l'agglomération de Douai. Elle s'est vue bouleversée par l'évolution rapide des infrastructures ( RN 43, et rocade minière ) et l'extension urbaine du pôle douaisien.

Face à une pression foncière de plus en plus importante depuis une dizaine d'années, elle a dû se doter très vite de quartiers neufs conçus sans plan d'ensemble autour du vieux village, et n'a pu, au vu de ses petits moyens, prévoir les équipements correspondant à l'augmentation de sa population ( plus de 40% ) en 10 ans.

Cette situation de déséquilibre amène donc l'équipe municipale à reconsidérer l'organisation de l'ensemble du territoire d'un point de vue urbanistique et paysager.

C'est pour mener à bien cette réflexion et permettre de prévoir de façon cohérente les investissements à moyen et long terme, que les élus décident de s'engager dans la procédure d'Amélioration du Cadre de Vie proposée par le Conseil Général du Nord.

La démarche se trouve sous-tendue par trois préoccupations majeures :

- 1- Eviter l'éclatement de la commune** par le désenclavement de chacun de ses quartiers périphériques sans issue, et par le renforcement du rôle du centre du village ( institutions, équipements, commerces, ...).
- 2- Améliorer la qualité des espaces naturels** de la commune et prévoir leur utilisation par la population.
- 3- Requalifier l'ensemble du système viaire** (typologie des voies ) pour permettre une meilleure compréhension de l'organisation communale.

# PROCESSUS DE L'ETUDE

A la suite d'une première étape de mise en évidence des volontés municipales dans le présent document, le travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre communale choisie, pourra s'articuler de la façon suivante :

**1 - Poursuite de la définition précise du programme communal en termes d'enjeux.**

La commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (plan P.O.S., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- O.N.F
- D.D.E., D.D.A., D.R.A.E., D.R.A.C...
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,...
- Services municipaux

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître au maître d'œuvre, les études déjà en cours sur la commune.

Cette première étape fera l'objet d'un document fixant définitivement l'ensemble des objectifs à atteindre.

**2 - Mise en place d'une analyse approfondie des sites et production de schémas de principe.**

L'analyse se basera sur :

- . **L'examen visuel**, notamment lors des moments forts de la vie communale :
  - fêtes,
  - marchés,
  - sorties d'école
  - manifestations culturelles,
  - ...

- . **Un recensement** des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.
- . **Des outils** dont le maître d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).
- . **Des informations complémentaires** nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...)

Ces éléments de base permettront au maître d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement le maître d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, **un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.**

A ce stade, il pourra être demandé au bureau d'étude de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques,...) et destinés à convaincre et associer différents partenaires (habitants,...) à l'œuvre commune.

### **3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets-Sommaires (A.P.S.).**

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la commune, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité
- l'urgence
- les opportunités (travaux assainissements...)
- le coût
- la répartition des dépenses selon les différentes procédures (Contrat de Rivière, Contrat de Plan Etat/ Région, ...)

L'ensemble de l'étude se présentera sous forme d'esquisses chiffrées, bien que le maître d'œuvre ait à travailler certains points jusqu'au stade de l'Avant-Projet-Sommaire (A.P.S.), s'il le juge nécessaire.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet-Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier, en Commission de Subvention Travaux du Conseil Général.

# THEMES DE L'ETUDE

## **1 - REVITALISATION DU CENTRE DU VILLAGE :**

- Abords de la Mairie et de l'école
- Place du 10 Mai
- Abords de l'Eglise et du presbytère
- Implantation de la future salle polyvalente
- Cohésion du centre ville autour de la coupure de la R.N43

## **2 - DESENCLAVEMENT DES QUARTIERS PERIPHERIQUES**

- Aménagement de la rue d'accès au quartier de la Fontaine Bleue
- Organisation du Square Diderot
- Création d'un espace vert interne à la Cité Siminor
- Liaison piétonne spécifique reliant la Cité Siminor à la rue Curie
- Création d'espaces de transition et liaisons piétonnes entre le lotissement de l'Hirondelle, Marichez, et le centre du village.
- Liaison piétonne entre lotissement Sylvain et la rue du Calvaire

## **3 - REQUALIFICATION DES VOIES D'ACCES ET DE TRAVERSEE DU VILLAGE**

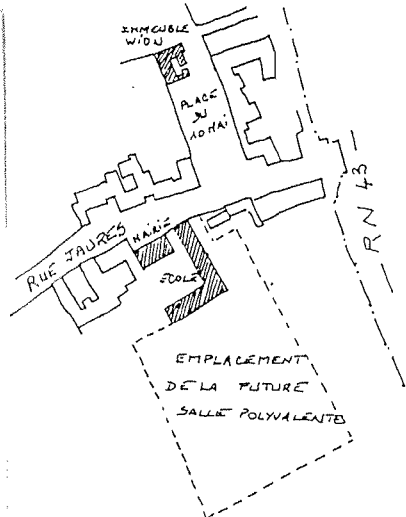
- Rue des Chardonnerets et rue Curie : traitement des entrées et aménagement des abords.
- Futur lotissement du Champ des Hussards : typologie des voies d'accès et de desserte.
- Réhabilitation de voyettes

## **4 - GESTION DU PATRIMOINE NATUREL DE LA COMMUNE**

- Aménagement du Bois communal
- Site du Marais ( réserve ornithologique )

## Revitalisation du centre du village :

Abords de la mairie, de l'école, place du 10 Mai:



La future salle polyvalente:

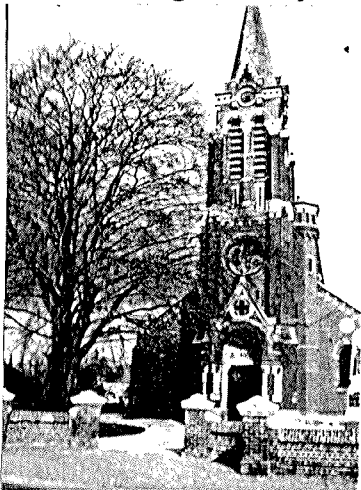
Le centre actuel de Lauwin Planque se constitue d'un certain nombre d'institutions et d'équipements disposés le long des rues Salengro et Jaurès sans réel lien entre eux.

L'aménagement de la Place du 10 Mai correspond au souhait de trouver un espace fédérateur à cette juxtaposition d'équipements tout en recréant un véritable cœur de village. On précise que l'immeuble Wion donnant sur la place, est repris par la commune.

Il sera important d'associer alors à cette réflexion celle du traitement des abords de la rue Jean Jaurès, notamment au niveau de la Mairie et de l'école primaire.

La construction d'une salle polyvalente est prévue sur un terrain situé derrière la mairie. L'accès se trouvant sur le côté de la mairie, l'organisation des abords du futur équipement devront aussi tenir compte des aménagements de la rue Jean Jaurès sur laquelle il débouchera.

Abords de l'Eglise et du presbytère:



Le long de la rue Salengro, l'église se présente comme un site important à marquer.

Au début de la rue Salengro, un terrain jouxtant l'Escrebieux, serait susceptible d'accueillir une zone artisanale après son rachat éventuel à l'actuel propriétaire (S.C.I.). La commune devra alors réfléchir à son schéma d'organisation ainsi qu'à son mode de signalisation depuis l'entrée, rue Salengro.

Abords de la R.N 43 :

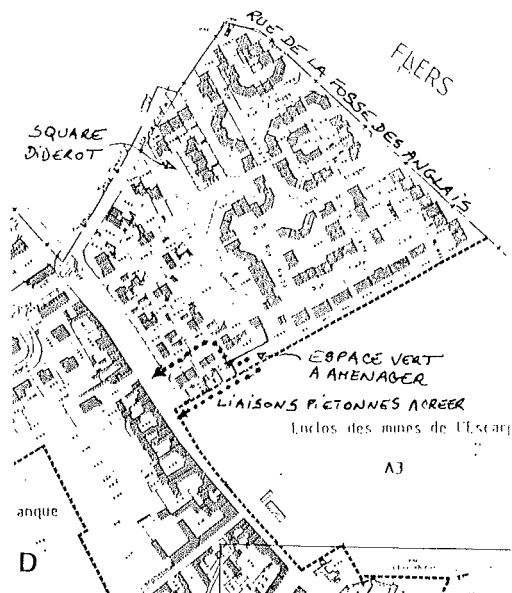


La route nationale coupe de façon brutale, la rue principale du village, par un pont, isolant le pôle Mairie/école, de l'église. Il est donc indispensable de trouver des moyens d'atténuer cet effet : d'une part en améliorant l'impact visuel du pont et de ses abords directs (garages, passage piéton), d'autre part en tentant de créer un lien concret entre tous les équipements situés le long de la même rue. Une étude de l'éclairage urbain et des marquages au sol pourrait contribuer à établir un fil conducteur le long de cet axe.



## Désenclavement des quartiers périphériques :

**Quartier de la Fontaine Bleue :** Ce quartier situé à l'Est de la commune est composé de trois entités :



- 1- Un lotissement SHON de 83 logements locatifs.
- 2- Un ensemble de propriétés individuelles implantées autour du Square Diderot.
- 3- La Cité Siminor, propriété des Houillères, mais dont la voirie et l'assainissement sont à la charge de la commune.

Malgré sa position en front de trois rues différentes, la rue Curie, le CD120 et la Rue de la Fosse des Anglais, cet ensemble reste enclavé par son manque de communications avec ces trois axes.

les accès se font au moyen de plusieurs rues en impasse et les circulations intérieures sont difficiles.

Le lotissement SHON situé en limite de Lauwin Planque et de Flers en Escrebieux se compose de plusieurs groupes de bâtiments collectifs dont l'accès principal se trouve rue de la Fosse des Anglais, sur le territoire de Flers encore actuellement.

Après rectification des limites territoriales, il sera donc possible de réfléchir au traitement du trottoir et des entrées des bâtiments et de l'intégrer à celui du CD 120 adjacent.

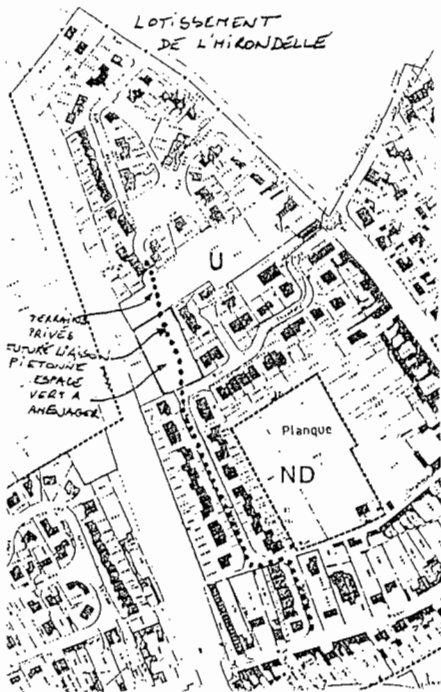
D'autre part le raccordement du square Diderot au CD120, sera à envisager à l'occasion de son réaménagement paysager.

La création d'un espace vert dans la Cité Siminor devrait apporter une respiration dans ce lieu austère et permettre une communication piétonne avec la rue Curie.

Une négociation avec la ville de Douai devrait par ailleurs permettre d'ouvrir un autre passage piéton le long du Parc Fenain.

Dans l'optique de redonner à ce lieu éclaté, une cohésion, il est clair que les aménagements relatifs à ces diverses ouvertures devront être pensés en harmonie grâce à une déclinaison judicieuse du mobilier urbain, des revêtements de sol ou des plantations.

## Quartiers de l'hirondelle et Marichez :



Le lotissement de l'Hirondelle s'est implanté le long de la rue des Chardonnerets et se trouve en relation avec cette unique voie d'accès.

Pourtant le quartier contigu comporte une circulation mieux organisée autour de la rue Marichez donnant accès à l'entrée du village, rue des Chardonnerets et au centre, rue Salengro.

Pour faire profiter de cet avantage au lotissement de l'Hirondelle, les élus ont donc décidé de négocier le rachat d'un espace sur le tracé d'un passage spontané pour aménager une liaison piétonne et une piste cyclable avec le centre.

Ce programme comprendra aussi le traitement d'un terrain à vocation ludique ainsi que l'accompagnement paysager de la rue Marichez jusqu'à la rue Salengro.

## Le lotissement Sylvain :



Même scénario pour ce lotissement dont le plan a été conçu autour d'une boucle débouchant sur la rue Jean Jaurès. Son désenclavement partiel pourra passer par la réhabilitation du chemin d'en Haut et d'anciennes voyettes piétonnes donnant sur la rue du Calvaire.

Bien qu'elles aient chacune leur identité propre, il serait dommage de ne pas tenter de donner à toutes ces liaisons piétonnes, une certaine unité. Le réseau pourrait être identifié par un marquage spécifique de l'entrée de chaque ruelle (bornes, couleurs, plaque au nom de la rue ,...).

# Requalification des voies d'accès et de traversée du village

**Axe rue des Chardonnerets / rue Curie :** / L'entrée principale dans Lauwin Planque se fait depuis la rocade minière par la rue des Chardonnerets.

Seul le côté droit est sur le territoire de la commune , l'autre appartenant au centre commercial.

La fréquentation importante de cette voie ainsi que l'absence de traitement de ses abords, contribuent à donner à ce lieu, une ambiance très routière.

Dans son projet de réfection des trottoirs, **la DDE propose donc une restructuration du large bas-côté appartenant à Lauwin Planque.**

De l'entrée jusqu'à l'intersection du CD120, il est prévu 2 larges banquettes de terre végétale encadrant un cheminement piéton.

**Disposant d'espace sur ce tronçon, il aurait peut être été judicieux de prévoir aussi une piste cyclable.**

Quand à la composition des massifs, elle pourra jouer l'alternance entre la plantation dense d'arbustes variés aux formes libres (cornouillers, groseillers à fleurs, rosiers sauvages, forsythias, oliviers de Bohème, lauriers cerise,...) et l'ère engazonnée plantée d'arbres tige ( tilleuls ou érables ).

**Compte tenu des propositions déjà faites sur ce tronçon le maître d'œuvre pourra continuer le traitement des trottoirs de la rue Curie, en lui donnant un caractère progressivement plus urbain au niveau des commerces (stationnements ).**

**Futur lotissement du Champ des Hussards :**

Ce lotissement prévu par la SHON, sera implanté à l'extrémité Ouest du village.

**Il sera important de distinguer par leur traitement, les voies principales d'accès comme le chemin du Marais, au Nord, et les voies internes de desserte.** Sans être uniforme, le vocabulaire utilisé pour l'aménagement de ce lieu devra bien sûr rester en accord avec celui du reste du village, notamment au niveau de l'éclairage public et des revêtements de sol .

On peut faire remarquer qu'il sera sans doute difficile de rendre compatible l'aspect actuel du chemin du Marais, avec son futur statut de voie à caractère prioritaire, sans détériorer son cachet de véritable voie pavée traditionnelle. Il sera toutefois envisageable de retrouver dans son prochain agencement, des éléments tels que bordures ou caniveaux pavés par exemple.

## Gestion du patrimoine naturel de la commune

**Le bois communal et ses abords :** L'objectif primordial de l'équipe municipale est de déterminer dans quelle mesure cet espace boisé, le seul de la commune, pourra être mis à disposition du public sans être menacé de disparition à terme. L'ONF a donc été chargé dans un premier temps, d'établir un **diagnostic de l'état du bois et de proposer un plan de gestion sylvicole.**

On peut constater que la situation de ce boisement est actuellement difficile : le long de la route d'Esquerchin, un certain nombre de parcelles ont été viabilisées jusqu'en limite du bois et vendues, tandis qu'un peu plus loin, on assiste à un mitage de l'espace par la présence de constructions précaires sur des terrains loués par la commune. **Une première action consistera à régler les installations sur ces parcelles et maîtriser leur extension ainsi que la préservation de la lisière du bois en contact avec les propriétés privées.**

Le mode de gestion préconisé par l'ONF, **permettra tout d'abord, la régénération et la réhomogénéisation du boisement.** Il reste ensuite à trouver un compromis entre son aménagement pour la fréquentation du public, et la conservation de son potentiel naturel et sauvage.

**On prévoit donc d'implanter progressivement plusieurs chemins piétons avec un accès privilégié au Sud comprenant une aire de stationnement limitée et de pique nique.**

Il serait par ailleurs judicieux de rattacher le réseau interne du bois avec le chemin de Grande Randonnée départemental passant à proximité.

Outre son rôle de "poumon vert" pour la commune, on peut prévoir qu'il devienne aussi un espace de proximité pour le futur lotissement du Champ des Hussards.

Parallèlement à cette réflexion, il serait bien de **penser le prolongement de ce réseau de promenade à travers le lotissement et dans le village (par la réutilisation de ruelles et voyettes par exemple).**

Face au bois se trouve le **terrain de sport communal ainsi qu'un ancien jeu de Ball Trap.** La volonté des élus serait de réorganiser les activités de ces deux espaces, à juste titre puisqu'ils **pourraient devenir un pôle d'activités sportive et de loisirs complémentaire à celui du bois.**

Quant à la **Réserve Ecologique de la Gorge Bleue** gérée par une association, située derrière le stade et difficilement accessible, elle **doit rester une zone préservée, à fréquentation très réduite.** Ses seuls aménagements pouvant consister en l'accueil de groupes motivés par la découverte du milieu naturel.